

2012

## INVITATION

« *Le créancier alimentaire et la dette d'impôt* »

Thierry LEBRUN, juriste au SPF Finances.

Après avoir rappelé quelques principes à savoir la qualité de la créance fiscale qui est une dette privilégiée (on parle du privilège du trésor), la problématique de l'hypothèque légale du trésor, sera abordé le conflit lorsqu'il y a un concours (c'est-à-dire lorsque les biens du débiteur sont insuffisants pour payer les différents créanciers) entre le receveur et le créancier alimentaire qui dispose d'un super privilège (article 1412 du code judiciaire).

Les conflits seront abordés lorsque le concours fait suite à une vente de biens meubles et une vente de biens immeubles.

Sera également étudié le conflit entre le receveur et le créancier alimentaire en cas de saisie ou cession de salaire ou revenus professionnels, loyers ou autre somme d'argent.

CPAS Hainaut: 17,50€ - Profession libérale et CPAS hors Hainaut : 22,50€  
Points : 3 pour les avocats

Le 5 mars 2012  
de 9h30 à 12h30



## **FORMATION**

### **« Le créancier alimentaire et la dette d'impôt »**

Par Thierry LEBRUN, juriste au SPF Finances

**Le 5 mars de 9h30 à 12h30**

Coordonnées complètes (adresse, téléphone, adresse mail) de l'institution ou du Cabinet d'avocat (pour la facturation et l'envoi des invitations):

.....  
.....  
.....  
.....

Nombre de personnes présentes :.....

Profession : Médiateur/ Assistant(e) social(e) / Avocat(e) / Autre :

.....

Coordonnées des participants :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Talon à nous renvoyer par fax, courrier ou courriel avant le 1<sup>er</sup> mars 2012.



**CRéNo | Formation**

Chaussée de Jolimont 263 à 7100 Haine Saint Pierre  
Fax : 064/84.22.89 - mail : centreref@skynet.be